

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/04/2026

### Commune d'Altier

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame la Maire afin d'examiner les principales questions relatives aux finances communales, à l'organisation municipale et à la préparation de la saison estivale.

#### Fiscalité locale

- Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2026.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,84 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 195,92 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 11,31 %

#### Situation financière de la commune

- Les **Comptes Financiers Uniques** 2025 du budget principal, de l'eau et de l'assainissement ont été approuvés.
- **Budget principal** : excédent de fonctionnement de 424 393,82 €.
- **Service de l'eau** : excédent de fonctionnement de 73 499,25 €.
- **Service de l'assainissement** : excédent de fonctionnement de 25 065,72 €.

#### Adoption des budgets 2026

- **Budget principal** : 869 119,64 € en fonctionnement et 564 455,18 € en investissement.
- **Service de l'eau** : 138 054,25 € en fonctionnement et 154 484,58 € en investissement.
- **Service de l'assainissement** : 49 750,85 € en fonctionnement et 46 356,87 € en investissement.

#### Représentants de la commune

- Valérie VEDRIN a été désignée correspondante Défense, représentante à la CLECT et référente auprès du Parc national des Cévennes.
- Mathilde FOLCHER (titulaire) et Kadia KABORE (suppléante) représenteront la commune au Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan.

#### Communication municipale

- Des élus référents ont été désignés pour assurer la gestion de l'application Iliwap, du site internet communal et des panneaux d'affichage dans les différents hameaux.

#### Gestion forestière

- Le Conseil a corrigé une délibération prise au mois de mars concernant certaines coupes forestières afin qu'elles soient catégorisées sous forme de vente de bois et non de délivrance.

#### Préparation de la saison estivale

- Deux agents saisonniers seront recrutés pour l'entretien et le fonctionnement du camping municipal.
- Un agent saisonnier sera recruté pour l'entretien des espaces verts et les travaux de débroussaillage de la commune.

#### Decisions reportées:

- *La création de la régie carte bancaire est reportée afin d'obtenir des renseignements complémentaires sur le fonctionnement et les frais que cela pourrait engendrer.*
- *La suppression du poste de secrétaire générale de mairie en catégorie A est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal mais doit être reportée due aux ajournements des séances du Comité Social Territorial qui doit d'abord statuer.*

